

Ateliers d'écoute des acteurs du bassin Synthèse des échanges

12 et 13 octobre 2022

En octobre 2022, le SIRRA organisait des ateliers d'écoute des acteurs, première étape de concertation de l'étude pour le schéma d'aménagement global du bassin Bièvre Liers Valloire. Il était destiné à présenter aux acteurs du territoire les objectifs et modalités de cette étude visant la prévention du risque inondation, et de débattre avec eux des enjeux à prendre en compte. Quatre ateliers ont eu lieu :

- Agriculture (12 octobre)
- Environnement (12 octobre)
- Industries et infrastructures (13 octobre)
- Collectivités (communes et intercommunalités) (13 octobre).

Pour en savoir plus, une présentation de l'étude est disponible sur le site du SIRRA : <https://www.sirra.fr/projets/>



Photo de l'atelier destiné aux élus des communes et des EPCI, le 13 octobre 2022 à Brézins.

Objectifs des ateliers :

- Présenter le schéma d'aménagement : objectifs, méthodologie, déroulé
- Modalités de concertation prévues, exposant comment les acteurs y seront associés
- Atelier de travail groupe : quels enjeux et quels aléas prioritaires au regard du risque d'inondation sur le territoire ? Quelles pistes actions privilégier ?

Principaux enseignements :

Les acteurs du bassin ne disposent pas d'une conscience du risque homogène

Les acteurs du bassin ont fait montre d'un degré de mobilisation différent :

- Les élus se sont largement mobilisés (26 étaient présents). Ils se montrés très intéressés par la thématique des inondations, à laquelle ils sont très sensibles (pour y être régulièrement confrontés). Les élus considèrent que la culture du risque est intégrée par de nombreux habitants du bassin versant, mais pas

par tous. Les néo arrivants, parmi lesquels de nombreux représentants d'activités industrielles et commerciales, n'ont pas conscience du risque d'inondation, pour n'en avoir pas vécu ces dernières années, et ne se préparent pas, de fait, de manière adaptée.

- Les acteurs du monde de l'agriculture et de la forêt se sont mobilisés : des représentants de la Chambre d'agriculture, de l'ONF, du CRPF etc. étaient présents, ainsi que d'autres entreprises agricoles directement touchées par la gestion des cours d'eau (pisciculture).
- Ce sont les acteurs du monde de l'industriel et commercial qui se sont le moins mobilisés. La seule industrie représentée à l'atelier était Fresenius Kabi (Brézins), puisqu'elle a été touchée directement par des inondations ces dernières années.
- Du côté des acteurs de l'environnement, la mobilisation a été importante et les discussions ont permis de mettre à jour des précautions pour que les actions visant la réduction du risque d'inondation n'aient pas d'impact négatif sur le fonctionnement des écosystèmes. Des recommandations allant dans ce sens ont été formulées.

De nombreuses questions sur les objectifs, modalités et sur le déroulé de l'étude

Tous ces acteurs ont posé de nombreuses questions sur les objectifs de l'étude et ses modalités de mise en œuvre (périmètre, portée, etc.). Elles concernaient la prise en compte des phénomènes de ruissellement, l'impact de l'étude sur les PPRI... Les réponses qui leur ont été apportées sont disponibles dans le compte rendu spécifique de chaque atelier.

Pour les élus : les impacts sur l'habitat et les infrastructures constituent la priorité

Pour les élus présents, ce sont les risques d'inondation sur l'habitat qui semblent la priorité. De nombreux centres-bourgs, hameaux ou habitats dispersés ont été impactés par des phénomènes de crue ces dernières années (1988, 1993, 2021...). Les inondations par surverse des cours d'eau sont les plus impactantes. Les dégâts matériels peuvent être très importants : routes coupées, infrastructures détériorées, dépôts de matériaux et érosion de terres agricoles...

Plusieurs élus témoignent : si certains habitants disposent d'une conscience du risque, trop nombreux sont ceux qui n'en réalisent pas la prégnance à l'heure actuelle, et semblent ne pas devoir, en cas de crise, déployer les bons réflexes. Cela concerne aussi les industriels du secteur. « *On ne pourra pas tout protéger* », souligne un élu d'EPCI : il est nécessaire de mettre en place des actions de communication, de sensibilisation, pour que le risque soit mieux compris et mieux intégré.

Pour le monde agricole : l'importance de favoriser des actions permettant la recharge des nappes

De nombreux acteurs agricoles participant à l'atelier dédié (représentants des irrigants et de la pisciculture en particulier) jugent essentiel que cette démarche de prévention des inondations soit l'occasion de développer des solutions favorisant l'infiltration vers les nappes. Les cours d'eau du bassin sont très anthropisés, et leurs connections avec les autres milieux humides (zones humides, nappes) très peu actives. Dans le contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource, les solutions développées doivent permettre de favoriser la restauration de ces fonctionnalités : élargissement et restauration des cours d'eau, maximisation des fonctions d'infiltration sur des ouvrages tels que des Zones d'Expansion de Crues (ZEC), y compris pour de petites crues etc.

Par ailleurs, les acteurs présents soulignent que les impacts sur les activités agricoles dus à la détérioration de la qualité de sols (dépôts de matériaux, érosions...) sont plus importants que ceux associés à la perte des récoltes. Peu ou pas couvert par les assurances, ces impacts rendent la culture impossible et induisent des coûts de remise en état parfois très élevés. En cas de solutions privilégiant une sur-inondation de terres agricoles, ces enjeux de dégradation

des terres doivent impérativement être pris en compte (nécessité que les élus du bassin ont d'ailleurs eux aussi largement soulignée dans l'atelier dédié).

Le dernier point abordé concerne la gestion des forêts. Les pratiques de coupes à blanc s'intensifient, et toute la biomasse est prélevée (pour des raisons d'efficacité, bois-énergie etc. : tout est valorisé). Ce phénomène peut induire une augmentation des risques à l'aval pendant 5 à 10 ans le temps que la parcelle coupée à blanc repousse. Cela conduit aussi à une perte de biomasse, notamment sur les hauts plateaux, qui peuvent aggraver les phénomènes de lessivage et d'érosion des sols lorsque ceux-ci sont nus. La perte de matière organique change la composition des sols, qui retiennent moins bien l'humidité, renforçant la vulnérabilité au changement climatique...

Des entreprises globalement peu sensibilisées et peu préparées à la survenue des inondations

Les personnes présentes lors de l'atelier soulignent que très peu d'entreprises se sont déplacées pour cet atelier. Sur le secteur du Rival et le reste du territoire, les entrepreneurs ne sont pas très sensibles au risque d'inondation. La plupart d'entre eux n'ont pas été confrontés à des inondations (zones d'activité encore récentes) : il est important que l'étude permette de les sensibiliser à ces enjeux, et qu'ils s'y préparent de la manière la plus adéquate possible.

Côté infrastructures, c'est le risque de dysfonctionnement de réseaux (notamment routier, ex axe de Bièvre) et d'équipements structurants (ex aéroport) qui est mis en avant. Les impacts peuvent alors être doubles : arrêt des services pendant la crise (impactant la mobilisation des secours, mise à l'abris etc.) d'une part, les délais et coûts de remise en l'état d'autre part, après la crise.

Les acteurs de l'environnement poussent à concilier gestion des inondations et préservation des fonctionnalités naturelles des écosystèmes

Pour les personnes rencontrées, les objectifs d'écrêtement (visée hydraulique) peuvent être compatibles avec les objectifs de restauration des milieux naturels (visée écologique). Pour les ouvrages hydrauliques en tant que tels, de petits aménagements complémentaires tels que l'installation de souches, petits creux, haies, fauches tardives etc. peuvent en favoriser l'impact écologique.

Il est ainsi possible d'associer à des ouvrages strictement écrêteurs (par définition vides), des ouvrages de plus petite taille, connectés au cours d'eau plus régulièrement. Ces petites mares, milieux humides etc. doivent respecter quelques règles d'art pour être des lieux d'accueil écologiquement intéressants :

- Pentes faibles (connectivité, diversification des milieux, accès). Pas de bassins profonds : de nombreuses espèces (telles que les oiseaux migrateurs) veulent pouvoir surveiller les abords, ce que de berges hautes interdisent.
- Des périodes avec hauteurs d'eau importantes ne sont pas incompatibles avec leur fonctionnement écologique, tant qu'elles restent limitées dans le temps.

De la même manière, il est nécessaire pour ces acteurs de favoriser les interventions de restauration des rivières (élargissement, diversification des milieux, végétalisation des berges etc.). Il est donc nécessaire que la visée hydraulique de cette étude n'élude pas ces questions, et soit au contraire une occasion supplémentaire d'y apporter des solutions.

📌 **Les prochains ateliers de concertation associés à cette étude devraient être organisés à l'été 2023 : ils permettront la présentation des diagnostics réalisés (état des lieux, modélisation des crues + repérage des enjeux). Définies par territoires, les cartes d'emprise des zones inondables seront présentées aux acteurs du bassin pour en vérifier la cohérence avec les réalités du terrain.**